

# Décision 03-D-34 du 09 juillet 2003

relative à des pratiques anticoncurrentielles  
concernant deux marchés de travaux de  
terrassement et de réalisation de chaussées  
en Gironde

Posted on: 29 août 2003 | Secteur(s) :

BTP

## Présentation de la décision

### Informations sur la décision

#### Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et  
de l'industrie

#### Dispositif(s)

Non-lieu

#### Entreprise(s) concernée(s)

Screg, Colas, SCR Sanz, Beugnet, Malet,  
Jean Lefebvre, Moter

## Lire

le texte intégral de la décision

50.51 Ko